Image not found or type unknown

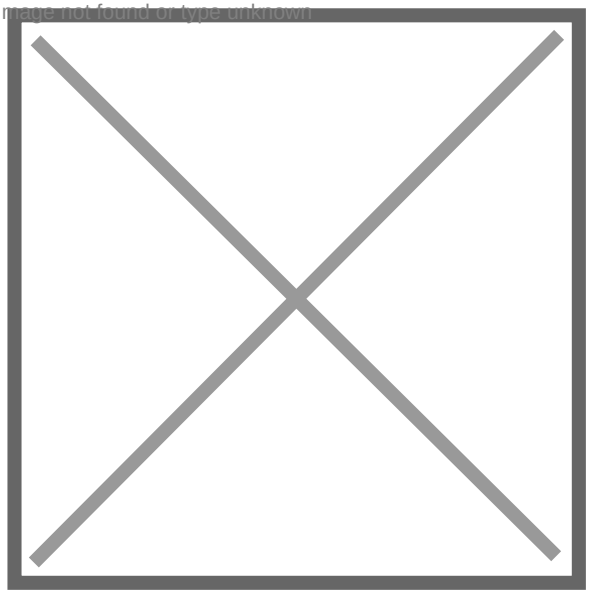

Credirect m'a contacté et mis en demeure de payer.

Par **dorel**, le **05/01/2010** à **06:08**

Bonjour,

J'ai reçu une lettre et un appel de crédirect m'informant qu'il fallait que je leur verse 1.300 € pour une carte 4 étoiles des 3 suisses, le catalogue, que j'ai signée en 2002 et dont je n'ai plus rien payer depuis 2004.

Que doit je faire ?
Suis je obligé de les payer malgré l'ancienneté de la somme ?
J'ai vu dans vos forums, une lettre type pour leur répondre par recommandé avec A R.

Merci infiniment de me répondre.

Cordialement.

Par **Tisuisse**, le **05/01/2010** à **07:45**

Bonjour,

CREDIREC est une société de recouvrement chargée de récupérer les sommes non payées par ceux qui, ayant pris un crédit, n'ont pas honoré leurs engagements. CREDIREC n'étant pas un huissier, n'a strictement aucun pouvoir pour forcer les gens à payer. Seul un huissier, nanti d'un titre exécutoire de paiement, titre émis par un tribunal à la suite d'un jugement, a le

pouvoir et les moyens de faire payer les récalcitrants. En résumé : CREDIREC n'a aucun pouvoir donc laissez-les s'agiter dans leur bocal et, surtout, vous ne payez rien, vous ne répondez pas au courrier reçu. Si vous recevez un nouveau coup de téléphone, demandez donc à la personne qu'elle vous adresse le titre exécutoire émis par un tribunal. Je vous fiche mon billet que CREDIREC n'a pas de titre exécutoire.

Par **dorel**, le **06/01/2010** à **05:09**

Bonjour, merci de la reponce je vous tien informer.
Cordialement

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés